



## VILLE DE SAINT APOLLINAIRE

### Note de présentation du Budget 2025

Cette présentation synthétique retrace les informations financières essentielles du budget de la ville de Saint-Apollinaire afin d'en faire ressortir les principaux enjeux.

La préparation du budget 2025 intervient dans un contexte politique singulier puisque la loi de finances 2025 n'a été votée qu'au premier trimestre 2025. Aussi quelques ajustements ont dû être pris en compte.

La Loi de finances 2025 intègre des mesures qui impactent le financement des collectivités territoriales :

- L'augmentation du taux de la CNRACL

Les bases fiscales augmentent de 1,7 % cette année, ce qui conforte l'élargissement de l'assiette foncière.

Le budget 2025 de la ville de Saint-Apollinaire se caractérise par deux points saillants :

- Au niveau du fonctionnement, avec un effort de maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes.
- Au niveau de l'investissement avec plusieurs programmes d'équipement qui rentrent en phase opérationnelle.

Le financement de ce budget exceptionnel dans son montant total des dépenses réelles : 12 161 585 € est assuré par autofinancement, grâce aux excédents antérieurs reportés, et par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, cette année encore, le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire pour équilibrer le budget.

## LE BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget 2025 s'équilibre comme suit, avec la reprise anticipée des résultats 2024 et les restes à réaliser :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT 2025	9 795 519,01	8 648 000,00
Résultat de fonctionnement reporté		1 588 752,28
INVESTISSEMENT 2025	4 127 485,00	2 915 419,01
Excédent d'investissement reporté		1 667 763,39
Restes à réaliser 2024	510 697,40	55 000,00
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>14 433 701,41</b>	<b>14 874 934,68</b>

Informations financières – ratios (2)		Valeurs 2025	Moyennes nationales de la strate (3) collectivités-locales.gouv.fr - comptes des collectivités 2023
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1054,90	1163
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1135,50	1307
3	Dépenses d'équipement brut/population	513,85	505
4	Encours de dette/population	87,53	767
5	DGF/population	14,44	159
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles fonctionnement	64,72%	56,84%
7	(DRF + Remb K dette) / Recettes réelles fonctionnement	95,25%	
8	Dépenses d'équipement brut/ Recettes réelles fonctionnement	45,25%	
9	Encours dette / Recettes réelles fonctionnement	7,71%	60,32%
10	Épargne brute / Recettes réelles fonctionnement	4,75%	

## I- LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est excédentaire de 961 049.48 € (excédent de l'exercice), soit 2 588 752,28 € d'excédent global avec la reprise des résultats antérieurs.

Elle est répartie par chapitre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 Charges à caractère général	2 270 900,00	013 Atténuations de charges	10 000,00
012 Charges de personnel	5 200 000,00	70 Produits des services, domaine	701 500,00
014 Atténuation de produits	35 000,00	73 Impôts et taxes (AC et DSC)	6 635 000,00
65 Autres charges gestion courante	500 000,00	74 Dotations et participations	1 206 500,00
66 Charges financières	21 000,00	75 Autres produits de gestion	90 000,00
67 Charges exceptionnelles	5 000,00	77 Produits exceptionnels	5 000,00
68 Dotation aux provisions	2 200,00		
<b>Dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>8 034 100,00</b>	<b>Rec. réelles fonctionnement</b>	<b>8 648 000,00</b>
042 Opé. ordre transf. entre sections	250 000,00	042 Opé. ordre transf. entre sections	0,00
023 Virement à la section d'invest.	1 511 419,01	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 761 419,01</b>	<b>002 Résultat 2024 reporté</b>	<b>1 588 752,28</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 795 519,01</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 236 752,28</b>

**A / LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT** augmentent de 1,37 % par rapport à 2024, soit légèrement plus que l'inflation. Ces variations proviennent essentiellement du chapitre 011-charges à caractère général ainsi que des charges de personnel alors que les charges financières et la contribution au FPIC baissent.

### **CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011) : 2 270 900,00 €**

Sur ce chapitre, il est prévu une hausse de budget de 0,48 %, suite à l'augmentation, des prestations de restauration (de l'ordre de 100 000€), des assurances (+25 000 €) et de transport collectif (+25 000€)

Pour les dépenses d'énergie, la prévision s'appuie sur une dépense de 425 000,00 €, donc en diminution de 75 000,00 € par rapport à l'année précédente. Des économies substantielles sont en effet constatées grâce aux mesures du plan de transition énergétique destinées à limiter la consommation énergétique.

## **MASSE SALARIALE (CHAPITRE 012) : 5 200 000,00 €**

Evolution sur 5 ans

Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Proposition budget 2025
4 844 000	4 802 050	5 033 000	5 118 537	5 200 000

Les crédits inscrits au chapitre 012 tiennent compte :

- d'une revalorisation des salaires au titre du GVT (glissement-vieillessement-technicité)
- et intègrent à compter de cette année les dépenses d'action sociale (CAS de la métropole et au CNAS, pour 50 000,00 €, antérieurement affectées sur le chapitre 65).

Les crédits inscrits au budget 2024 ont été abondés en cours d'année avec une décision modificative de 100 000,00 €. A périmètre constant (hors action sociale), il est prévu un montant du même niveau que l'année précédente, confirmant la maîtrise de ce poste qui reste élevé pour une collectivité de 7 500 habitants (64% des dépenses réelles de fonctionnement).

### **LES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Elles comprennent notamment les subventions aux associations qui sont reconduites pour un montant de 300 000 €, marquant ainsi la volonté du conseil municipal de soutenir et accompagner le monde associatif sportif, culturel et social.

La dotation d'équilibre au CCAS est envisagée à hauteur de 20 000 €.

La charge annuelle des indemnités aux élus s'élève à 127 000 € (indemnités – formations – frais de mission ...)

### **LES FRAIS FINANCIERS**

Les intérêts d'emprunts sont inscrits pour 21 000 €, soit à un niveau extrêmement bas eu égard à la trajectoire de désendettement engagée par la commune depuis de nombreuses années.

### **LES ATTENUATIONS DE PRODUITS**

Les crédits budgétaires relatifs au prélèvement au titre du FPIC sont inscrits à un niveau inférieur à 2024 soit 35 000 €.

**B / LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT** prévues sont de 8 662 000 €, soit en évolution, de + 4,1 % par rapport au BP 2024

**LES PRODUITS DES SERVICES (Chapitre 70) : 701 500 €**

Ils sont inscrits en hausse de 12,78 %, soit + 79 500 € pour les produits des services. Le différentiel correspond à une modification de la tarification mise en place en 2023 (nécessité de s'adapter aux critères de la CAF), et une augmentation des tarifs en septembre 2024 pour intégrer l'augmentation partielle des prestations de fourniture des repas scolaires ainsi que celle des transports collectifs.

**LA FISCALITE LOCALE**

- Le produit de fiscalité directe 2025 est estimé à 4 253 670 €. La revalorisation des bases fiscales de 1,7 % (hors locaux commerciaux) sur la base de l'inflation.
- Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2009, et prévus sans évolution en 2025

- Taxe foncière bâti	43,27 %
- Taxe foncière non bâti	75,75 %
- Taxe habitation sur résidences secondaires :	8,32 %

- Le montant prévisionnel de taxe additionnelle aux droits de mutation est proposé à hauteur de 250 000 €, pour tenir compte d'une approche prudente par rapport à l'activité immobilière en 2025 (384 K€ en 2024).
- La taxe sur l'électricité, 170 000 €, est inscrite à hauteur des recettes constatées en 2024.

**AUTRES IMPOTS ET TAXES**

Les reversements de Dijon Métropole sont comptabilisés au titre des recettes fiscales ; ils sont attendus à hauteur de 1 841 343 € en légère baisse.

**LES DOTATIONS**

Les principales recettes encaissées sur ce chapitre sont :

- les participations de la Caisse d'Allocation Familiale pour l'accueil de la petite enfance et les accueils de loisirs (environ 660 000 €), soit 80 000 € de plus qu'en 2024 que la prévision 2024.

Les dotations de l'Etat comprennent

- la dotation de solidarité rurale (DSR) à hauteur de 110 000 €.
- La partie forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est à 0 depuis 2022.

- Les compensations au titre des exonérations des taxes foncières (abattement des bases de 50 % pour les établissements industriels) sont prévues à hauteur de 421 000 € (421 624 € en 2024)

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : (Chapitre 75) 90 000 €

Les produits de gestion courante (revenus des locations de salles et loyers) sont légèrement réévalués par rapport à 2024, à hauteur de 90 000 €.

L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement issu de la section de fonctionnement au profit de l'investissement est de **1 761 419 €**

Il est composé de :

- 250 000 € (dotations aux amortissements)
- 1 511 419 € par virement de la section de fonctionnement

A cet autofinancement, il convient de rappeler que :

- Une part du résultat de fonctionnement 2024, à hauteur d' 1 000 000 €, a été affectée en investissement.
- C'est donc **2 761 419 €** qui permettent de financer les opérations d'investissement inscrites au budget 2025.

## II- L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée à **4 638 182,40 €**, soit un montant conséquent permettant un haut niveau d'investissement pour améliorer le patrimoine communal et l'équipement des services municipaux.

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
20 immobilisations incorporelles (y compris opérations)	1 061 200,00	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
204 Subventions d'équipement	50 000,00		
21 Immobilisations corporelles (y compris opérations)	2 802 285,00	<b>Total des recettes équipement</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses équipement</b>	<b>3 913 485,00</b>	10 FCTVA	150 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	210 000,00	1068 Excédent de fonctionnement	1 000 000,00
27 Autres immobilisations financières (financement BAFA)	4 000,00	27 Autres immobilisations financières	4 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 127 485,00</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 154 000,00</b>
040 Op. d'ordre transfert - sections	0,00	040 Op. d'ordre transfert - sections	250 000,00
		021 Virement de la section de fonctionnement	1 511 419,01
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 761 419,01</b>
<b>TOTAL DEPENSES NOUVELLES</b>	<b>4 127 485,00</b>	<b>TOTAL RECETTES NOUVELLES</b>	<b>2 915 419,01</b>
Restes à réaliser 2024	510 697,40	Restes à réaliser 2024	55 000,00
		001 Excédent d'investiss. reporté	1 667 763,39
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 638 182,40</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 638 182,40</b>

### LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement 2025 d'un montant de **3 913 485 €** comprennent :

- L'ECOLE PRIMAIRE PRE THOMAS : 1 000 000 € prévu en 2025

L'opération d'aménagement de l'école primaire de Pré Thomas, sera réalisée sur plusieurs exercices, il est donc nécessaire de planifier les crédits budgétaires au travers d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP).

- montant : **9 000 000 TTC**
- durée : 4 ans (2024 à 2027)

Les crédits de paiements sont donc inscrits comme suit : montants estimés au vu des réalisations 2024. Après l'approbation du compte administratif 2024, l'autorisation de programme sera réajustée au vu des réalisations.

AP 2024/001 - Construction Ecole primaire	2024 Réal estimé	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL AP
Montant TTC	0,00	1 000 000,00 + RAR 47 472,00	4 000 000,00	3 905 056,00	9 000 000,00

Le financement de l'opération sera composé : de subventions, du FCTVA, de l'emprunt et de l'autofinancement.

- LE PARC DU TEMPS LIBRE

L'opération d'aménagement du parc du temps libre, sera réalisée sur plusieurs exercices, il est donc nécessaire de planifier les crédits budgétaires au travers d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP).

- montant : 5 000 000 € TTC
- durée : 10 ans (2024 à 2033 et reprise antérieure des études)

Les crédits de paiements sont donc inscrits comme suit : montants estimés au vu des réalisations 2024. Après l'approbation du compte administratif 2024, l'autorisation de programme sera réajustée au vu des réalisations

AP 2024-002 -PARC TPS LIBRE	Crédits antérieurs	2024 Réal estimé	2025	2026	2027	2028
Montant TTC	48 102,00	172 695,86	791 300,00	595 000,00	500 000,00	500 000,00

AP 2024-002 -PARC TPS LIBRE	2029	2030	2031	2032	2033	TOTAL AP
Montant TTC	400 000,00	480 000,00	500 000,00	500 000,00	512 902,14	5 000 000,00

Le financement de l'opération sera composé : de subventions, du FCTVA, de l'emprunt et de l'autofinancement.

- AUTRES INVESTISSEMENTS :

**Mairie et Pigeonnier :** Ravalement des façades - zinguerie - toiture de la Tour Tabourot : 360 000 €

**Parc de la Redoute :** Terrassement et divers aménagements : 120 000 €

**Travaux bâtiments :**

- Médi@lude – Tiers lieu : 204 000 €
- Espace des arts : 250 000 €
- Maison des Associations + Espace Tabourot : 58 000 €

- Ecoles la Fleuriée + Sully : 75 000 €
- Salle Génération : 350 000 €

**Autres travaux et aménagements :**

- Travaux réseaux électriques : 56 000 €
- Plan vélo : 30 000 €
- Provision pour divers travaux ou participation à la voirie communale : 150 000 €
- Provision acquisitions garages et terrains : 160 000 €

**Equipements :**

- Equipements techniques : 125 500 €
- Mobilier et informatique : 108 285 €
- Autres équipements : 47 200 €
- Cimetière : 20 000 €

Les montants affectés au plan de transition écologique, 750 000 €, sont répartis sur divers postes : éclairage, véhicules électriques, plantations mini-forêts, gestion centralisée du chauffage, isolation de bâtiments.

Par ailleurs, des actions en fonctionnement sont également prévues : location de trackers sur le Parc du Temps Libre pour la production d'énergie.

**LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

L'investissement est financé par :

- L'excédent d'investissement reporté : 1 667 763,39 €
- Le prélèvement sur l'excédent de fonctionnement capitalisé : 1 000 000,00 €
- Le virement prévu entre la section de fonctionnement et la section d'investissement à hauteur de 1 511 500,00 €
- Les dotations aux amortissements : 250 000,00 €
- La recette attendue au titre du FCTVA : 150 000,00 €

Si aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire en 2025, la sollicitation de subventions auprès des financeurs pour soutenir l'investissement sera explorée au maximum.

**III- EVOLUTION DE LA DETTE**

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 666 649 €. Il sera de 463 939 € en fin d'année 2025.

Evolution dette	2022	2023	2024	2025
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	1 204 246	1 054 720	863 500	666 649
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	1 054 720	863 500	666 649	463 939

Le désendettement de la commune de Saint-Apollinaire se poursuit. Il est au 1<sup>er</sup> janvier de 88 €/habitant et de 61 €/habitant en fin 2025.